

0

04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie





L'OFFICIEL 11
DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2024/2025 L'Officiel n°26 Du 28 Janvier 2025







04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

NOS PARTENAIRES







Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aude (DSDEN11)















04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

Procès-verbal du Comité Directeur

Pv du 21 janvier 2025

<u>Votants</u>: Mesdames Bellabiod Myriam, Giner Fabienne, Messieurs Micheau Pierre, Tisseur Jérome, Lopez Cédric, Valat Guillaume, Nasser Khouchane, Tayebi Jihed, Renou Laurent, Vivo Sebastien, Moureau Benjamin, Varilles Franck, Drouin Alain, Carrasco David, Boffelli Patrice, Robert Tristan, Peyras Thomas, Barthe Bernard, Froment Nicolas

1. Muté supplémentaire

Le Comité Directeur valide les mutés supplémentaires selon les informations suivantes

Statut de l'éducateur

Club	Nombre de muté(s)	Equipe
FAC	1	U12 interdistrict

2. Commission départementale à l'arbitrage

Suite à une présentation du nouveau règlement de la CDA par la commission au comité directeur.

Ce règlement est validé par le comité directeur.

Il sera publié par la CDA.

Le Président

Pierre Micheau

Le Secrétaire Général Varilles Franck



0

04.68.47.39.60

0

secretariat@aude.fff.fr

0

7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

COMMISSION FOOT ANIMATION

Pv du 22 janvier 2025

Présents: Annie Favier, Audrey Faugères, François Maurin, Myriam Bellabiod, Mathias

Montagne

CDT: Fréderic Baudin

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

La journée Nationale du Débutant sera uniquement pour les U7 et U9 le 14/06/2024 sur un seul site pour une journée festive.

TOURNOIS

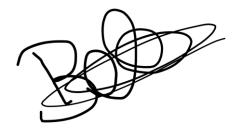
La commission valide les tournois du fccm, Trapel FC, US Salhersienne, UF Lezignan, UFC Narbonnais, AS Bram, O. Montréalais, FAC, O St Papoul, Fac (tournoi de Pâques)

La commission autorise les tournois u9 à 8 en fin de saison uniquement.

RECTIFICATIF

Une erreur a été faite sur le PV du 22/10, la commission enlève l'amende de 15€ mise au TRAPEL FC pour le manque de l'onglet sportif et l'amende de 30€ pour la non-présence d'équipe, le club avait bien prévu.

La présidente : Bellabiod Myriam





0

04.68.47.39.60

0

secretariat@aude.fff.fr

0

7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

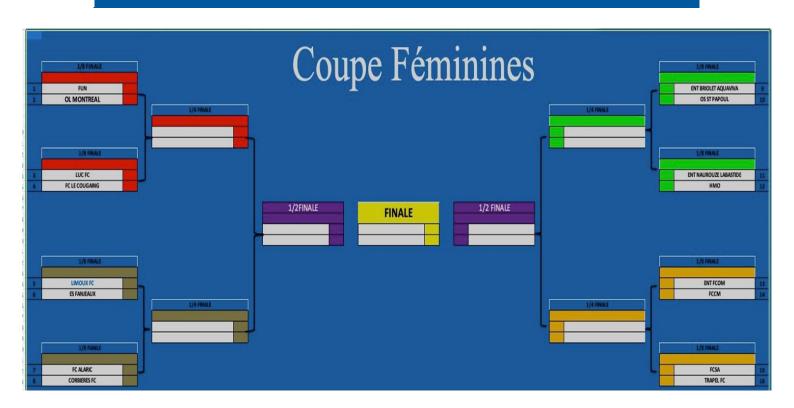
COMMISSION SENIORS FEMININES

Réunion du 21/01/2025

Président: Mr Loic Gieules

Présents: Mathieu Naton, Bencheik Farid, Renou Laurent

8e DE FINALE COUPE SENIORS FÉMININES



Ci-dessus le tableau des matchs des $8^{\rm e}$ de finale de la coupe seniors féminine qui se dérouleront le week-end du 1 et 2 février 2025

Le Président de la commission

Mr Loic Gieules



0

04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

COMMISSION SENIORS

PV du 21/01/2025

Président : Mr Loic Gieules

Présents: David MÉNARD, Aubin Candilier, Bencheik Farid, Renou Laurent

BARRAGE COUPE LOPEZ

Barrage LOPEZ		
O CUXAC	AS ST MARTIN LALANDE	
FC ALZONNAIS	FC VILLEGLY	
OCSM	USA PEZENS	
UFL	LIMOUX FC	
нмо	TRAPEL FC	
USM	AS BRAM	
RC PIEUSSE	ASC LES ILES	

Les matchs se dérouleront le week-end du 1 et 2 février à 14h30



0

04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

BARRAGE COUPE FAVRE

Barrage FAVRE		
PALAJA FC	FC QUILLAN	
FC ALARIC	FC CHALABRE	
ST EULALIE	US MONTAGNE NOIRE	
LEUCATE FC	RAZES OLYMPIQUE	
ST PAPOUL	FC VILEDUBERT	
FC MASSOGIEN	AS ESPERAZA	
CORBIERES FC	FC MONTREALAIS	
ES FANJEAUX	FC LAUQUET	
ASC MAHORAIS	US SALLES SUR L'HERS	

Les matchs se dérouleront le week-end du 1 et 2 février à 14h30

1º FORFAITS

D2 Poule A Amende Rc Pieusse 1 39 euros

D4 Poule B Amende Fc Villegly 2 39 euros

D4 Poule A Rc Pieusse 2 (amende prise par la commission statuts et règlements)

Le Président de la commission Mr Gieules Loic



0

04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

COMMISSION JEUNES

PV du 23 janvier 2025

PRESENTS Mr David CARRASCO, Mr Alain DROUIN, Mr Jérôme TISSEUR

VISIO Mr Patrice BOFFELLI

CATEGORIE U13

Suite à une erreur au précédent procès-verbal et sur les calendriers, en U₁₃ Niveau 3 poule B était mentionné FCSA, il s'agit en fait de FCSA 2

Les clubs du GFC, du TRAPEL, du FUN, de LIMOUX et de LEZIGNAN ne nous ont pas fait parvenir la déclaration d'encadrement. L'amende de 100€ prévue par le règlement sera appliquée à partir du 31/01

CATEGORIE U14

La 1ere journée de la 2é phase est prévue le 1^{er} Février. Nous sommes toujours dans l'attente des poules que la ligue doit nous communiquer.



0

04.68.47.39.60

0

secretariat@aude.fff.fr

0

7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

CATEGORIE U15

U15 TERRITOIRES

1ere journée le 01/02/2025

SC NARBONNE MONTPLAISIR – GOAL – OCSM – GFC – FAC ₄ - FC CLAIRA/ St LAURENT – CANET ROUSSILLON ₂ – SO RIVESALTES – ALBERES ARGELES – AFC

<u>U15 D1</u>

TRAPEL FCCM PIEUSSE GFPLM BRIOLET BADENS CUXAC HMO COUGAING QUILLAN

Les clubs doivent nous faire parvenir les attestations d'encadrement de ces équipes avant le 31/01

<u>U15 D2</u>

<u>-Poule A</u>: TREBES - TRAPEL 2 - GFC - GOAL 2 - SAINT PAPOUL 1 - LIMOUX - RC MALEPERE - SAINT HILAIRE - PIEUSSE 2 - GFPLM 2 - UFL 2

<u>-Poule B</u>: FUN – LUC – UFL – SCNM ₂ – GRUISSAN – COURSAN – US MINERVOIS – FCCM ₂ – TRAPEL ₃ – SAINT PAPOUL ₂ – FC ALARIC



0

04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

CATEGORIE U17

U17 TERRITOIRES

Nous attirons votre attention sur le fait que c'est le district des PO qui gère cette compétition. La règle des 10 jours pour une modification de date ou d'horaire n'existe pas chez eux, les modifications sont possibles jusqu'au mardi 19h sans l'accord du club adverse"

OCSM – GOAL – ARZENS – BRIOLET – GFPLM – CLARA/ST LAURENT – CANET ROUSSILLON 2 - ALBERES ARGELES – FC CERDAGNE – VALLESPIR ASPRES

U17 D1

FAC - FUN - FCCM - TREBES - HMO - UFL - SCNM - GOAL 2 - TRAPEL

Les clubs doivent nous faire parvenir les attestations d'encadrement de ces équipes avant le 31/01

U17 D2

FUN 2- SCNM 2 – GFC - QUILLAN - US MINERVOIS – RAZES – LIMOUX - TRAPEL 2 - UFL 2 - GRUISSAN

Concernant la composition des poules D1 et D2 :

Conformément au règlement les 2 derniers de D1 sont rétrogradés en D2 : Limoux et Trapel

En D2 les 3 premiers sont promus en D1. Parmi ces 3 premiers 2 équipes ne peuvent monter en D1 : FUN 2 et SCNM 2 en raison de la présence de leur équipe 1 en D1. Le Trapel 2 est donc promu en D1 (et devient Trapel 1 pour cette phase 2).

Gruissan refusant d'accéder à la D1 en raison d'un manque d'effectif, la poule de D1 sera composée de 9 équipes.



0

04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

CATEGORIE U19

- Création d'une coupe de l'Aude U19.

8 équipes engagées : OCSM, GOAL, US. CONQUES, FC COUGAING, FUN, FC SALLELES, O.
 CUXAC D'AUDE, FAC

- Tarif inscription : 20€

- Le tirage au sort aura lieu le mardi 18 février aux alentours de 18h
- Première journée le 1^{er} mars. Les autres dates 22 mars, 12 avril, 26 avril et 31 mai
- La finale aura lieu à Labastide d'Anjou le 7 juin.
- Il y aura 2 poules de 4 avec 2 têtes de séries
- Les têtes de séries seront les 2 équipes de R2 les mieux classées au jour du tirage
- Match gagné=3 pts, match nul=1pt, match perdu=0 pt et forfait -1 pt
- A l'issue de la phase de poule se disputeront les ¼ de finales. Le 1^{er} de la poule A recevra le 4^{ème} de la poule B et le 2^{ème} de la poule A recevra le 3^{ème} de la poule B et inversement.
- Nous rappelons que 3 U17 et 3 U20 sont autorisés à jouer cette compétition.
- Les matchs seront affichés pour le **samedi 15h sur le site**. Cependant, l'équipe recevant pourra déplacer le match avant les 10 jours précédant la rencontre sans autorisation de l'équipe adverse. Sous les 10 jours, il faudra l'accord des 2 clubs.
- Les plages sont le samedi à partir de 15h et le dimanche à partir de 10h30.



0

04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



7 Rue Haute - 11000 CARCASSONNE

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATION IMPORTANTE

La commission informe les clubs qu'aucun tournoi ne sera autorisé pour le WE du 21 et 22 juin.

- Dans les compétitions de jeunes U12 à U17 le nombre de mutés est fixé à 4 dont un hors période. (Règlement fédéral).
- Ce nombre de muté est plafonné à 6 dont 1 hors période
- Les clubs ayant demandé un muté supplémentaire pour une équipe de jeune au titre du statut des éducateurs seront contrôlés régulièrement. L'éducateur déclaré permettant de bénéficier du muté supplémentaire devra obligatoirement être présent et noté sur la FMI.

Le président

David CARRASCO